

Fiche 8 : (Suspicion de) maltraitance infantile : négligences, abus sexuels et violences

* 1) Maltraitements : une réalité, des réalités... souvent invisibles

La maltraitance infantile existe dans tous les milieux socio-culturels. Elle est sous-diagnostiquée, notamment par la nature inconcevable des actes.

Elle peut prendre la forme d'agressions sexuelles, de négligences graves, de violences physiques et psychiques.

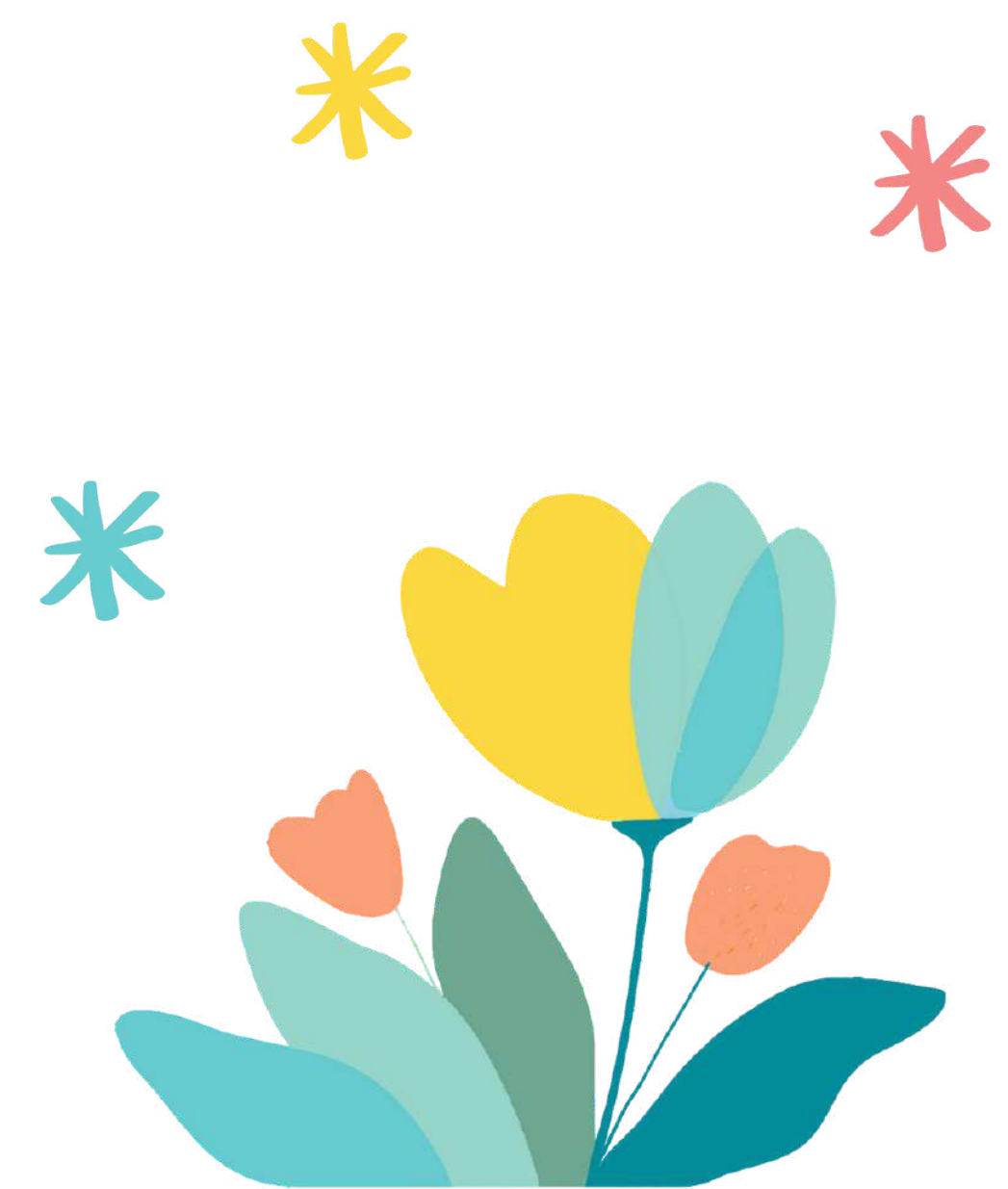
Nommer pour protéger

Dans la majorité des situations, l'enfant se tait et ce, pour plusieurs raisons: peur des conséquences pour sa famille, crainte d'empirer sa situation, loyauté et attachement à l'auteur ou l'autrice des faits.

Des professionnel·les de la Cellule Maltraitance du Service de Pédiatrie du Centre Hospitalier Universitaire de Liège ont réalisé des études qui pointent l'impact des diverses crises que nous vivons depuis quelques années, avec une augmentation de 40 % des situations cliniques répertoriées et une aggravation dans la présence des sévices infligés aux enfants. Ces professionnel·les expriment leur inquiétude, d'autant que « **la maltraitance infantile reste une pathologie dont les données statistiques sont particulièrement sous-estimées** » (Pannizzotto S., Depuis Z., Frère J., Seghayem.-C., 2021).

Ce qui peut attirer notre attention :

- Un enfant qui se relie sur lui-même
- De l'agressivité sur les pairs et de l'auto-sabotage
- Des changements dans le quotidien de l'enfant
- Des parents débordés et très peu disponibles
- Une forte promiscuité dans le lieu de vie
- Des tenues vestimentaires inappropriées pour la saison ou l'activité
- La manière dont sont considérés les besoins de base des enfants (alimentation, repos, sécurité psychique, etc.)
- Des comportements séducteurs de la part de l'enfant
- Des plaintes somatiques ou des traces de lésion



Toute verbalisation de maltraitance, qu'elle émane de la bouche de l'enfant ou de l'un de ses familiers, **doit nous inquiéter** et nécessite qu'on s'y arrête afin de comprendre les difficultés que rencontre l'enfant. Derrière un comportement, il y a une situation, un vécu, des enjeux.

► En parler

Si un·e membre de l'établissement scolaire reçoit les confidences d'un·e élève ou suspecte une situation de maltraitance infantile, il s'agit toujours d'en parler à sa hiérarchie et de prendre des notes écrites sur les faits observés. Ne jamais garder ces confidences pour soi. Cela signifie aussi qu'il vaut mieux ne rien promettre à l'enfant en matière de secret. Ce n'est pas à nous de statuer sur le fait qu'il y ait eu ou non passage à l'acte.

► Avec discrétion

La discrétion, alors qu'on est envahi-e par les émotions ? Pas facile ! Mais indispensable : il s'agit de ne pas mettre en péril le dispositif d'aide à venir, par exemple parce qu'un-e proche de l'enfant apprend que celui-ci s'est confié ou parce que l'enfant se rétracte, effrayé de perdre son impression de contrôle de la situation.

En parler avec l'entourage professionnel peut permettre de partager les idées et responsabilités.

⚠ à l'amplification de la charge émotionnelle et à notre imaginaire qui risque de s'emballer !

Agissons avec professionnalisme.

► ... A des professionnel·les !

Après avoir évoqué à la Direction de l'école vos observations et craintes et rédigé une note sur les faits (fussent-ils minimes), vous avez différentes ressources :

- ✓ Vous pouvez solliciter le service PSE ou le CPMS
- ✓ Des conseils pourraient aussi vous être prodigués par l'équipe SOS Enfants de votre région. Ces équipes peuvent répondre à vos questions sur diverses formes que peut prendre la maltraitance infantile, mais aussi vous donner des points de repères pour évaluer la situation. Il est aussi possible d'obtenir l'avis de la Cellule Maltraitance de la Citadelle, CHU Liège.
- ✓ Les Centres de Prise en Charge des Violences Sexuelles sont aussi là pour informer les professionnel·les des écoles en cas de questionnements sur des faits d'attouchements, abus, inceste, en plus de proposer un accompagnement multidisciplinaire aux victimes et à leurs proches.



En tant que professionnel·le, il peut aussi nous arriver d'être mis-es en difficulté ou fatigué-es par certaines attitudes répétitives d'élèves ; pour nous protéger, nous pourrions avoir tendance à ignorer ces élèves ou à les surinvestir avec une certaine agressivité. Plutôt que de courir le risque d'escalade ou d'épuisement, nous pouvons compter sur des relais comme les pôles territoriaux, la Direction, les CPMS ou d'autres professionnel·les à certains moments ou pour nous aider dans la prise de recul face aux difficultés vécues ou observées.

En toute circonstance, veillons à **maintenir le lien ouvert et respectueux** avec les parents ou la personne responsable de l'enfant afin que ceux-ci perçoivent l'intérêt d'un dispositif d'aide et ne se sentent pas menacés.



► Des ressources pour réfléchir et (s')informer

L'écoute du podcast suivant peut aussi nous donner quelques perspectives et orienter notre attention. En effet, les épisodes 2 et 3 du podcast de L. Rivé, journaliste et enseignante, "[Qui c'est qui commande ?](#)" abordent la thématique des maltraitances infantiles, en proposant une prise de recul, les réflexions d'expert·es et relaient le mode de compréhension des enfants face à diverses formes de violence - visibles ou plus sourdes.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a rédigé une circulaire le 30/01/2020 intitulée : "[Prévention de la maltraitance : fiche d'information aux professionnels de l'enfance et de la jeunesse](#)".

Voici aussi deux affiches, l'une conçue par Yapaka et l'autre par l'ONE que vous pouvez imprimer et rendre visible au sein de votre établissement :

- [Que faire en cas d'inquiétude d'une situation de maltraitance infantile ?](#)
- [Je pense être face à une situation de maltraitance](#)

* 2) Harcèlement

Le harcèlement n'est pas un phénomène récent. On lutte davantage contre cette forme de violence de nos jours grâce notamment à une prise de conscience de ses effets délétères sur le long terme. L'impact du harcèlement est d'autant plus puissant à l'heure actuelle qu'il table sur un lien potentiellement continu entre les protagonistes. Les messages se propagent bien plus vite qu'avant et ont une visibilité très large. L'accès à des détails de la vie privée de la victime (et de ses familiers) et à des contenus personnels est aussi très facile.

Nous avons un devoir moral et une obligation légale d'agir face au harcèlement. Fermer les yeux, minimiser les faits risque de cautionner cette dynamique destructrice. Le harcèlement n'est pas facile à identifier, car il s'appuie sur des propos ou comportements qui semblent anodins, mais dont la valeur agressive est cachée pour ceux et celles (dont les adultes côtoyant les élèves) qui n'en ont pas la clé.

C'est un des fondements du harcèlement que de jouer sur le double sens.

N'importe qui peut être la cible de harcèlement.



- ✓ La Fédération Wallonie-Bruxelles a émis le 29/03/2025 une [circulaire](#) qui rappelle l'obligation d'établir une procédure interne de signalement et de prise en charge des situations de harcèlement.
- ✓ Si vous allez sur [E-classe](#), vous découvrirez une série de ressources.
- ✓ L'[Observatoire du Climat Scolaire](#) est aussi une bonne référence en la matière.

* 3) Idées suicidaires

La problématique du suicide concerne aussi les enfants. Parce que certains d'entre eux côtoient un·e proche en grande vulnérabilité ou parce qu'eux-mêmes peuvent traverser des moments dans lesquels ils sont envahis par un profond sentiment d'impuissance.



Gardons à l'esprit que l'école est le principal lieu de vie de l'élève et que les adultes qu'il y rencontre exercent une grande influence sur lui. **Ecouter avec attention** les propos des enfants et mettre en mots nos inquiétudes à leur égard **fait partie de nos responsabilités** d'adultes. **Parler du suicide avec les enfants n'entraîne pas un passage à l'acte.** Les études très sérieuses montrent qu'**au contraire**, cela **ouvre un espace d'aide** aux personnes qui ne ressentent plus l'énergie de faire face.

- ✓ Certains propos ferment le dialogue (et emmurent la personne dans sa souffrance) tels : "Mais qu'est-ce que tu racontes ? Allez, ça va aller !" "Regarde ta vie, tu as tout pour être bien comparé à d'autres enfants !".

Nous pouvons parfois être pris de peur et chercher à se rassurer très vite.

- ✓ Evitons aussi de culpabiliser l'enfant, ce qui serait lui infliger une double peine avec des propos spontanés comme : "Mais as-tu pensé comme papa et maman seraient tristes sans toi ?". *Ici, on passe à côté de la détresse de l'enfant et on imagine celle de ses parents.*
- ✓ Mieux vaut privilégier des propos dans lesquels on se montre préoccupé·e par ce que vit l'élève, puis à lui témoigner que des ressources supplémentaires à toutes celles qu'il a déjà mobilisées existent, et que nous pouvons, avec lui, envisager cela. Nous pouvons **lui montrer qu'on tient à lui** et qu'on ne veut (et ne peut) laisser sa détresse l'envahir.



- ✓ Nous pouvons lui demander de tenir bon, d'avoir encore un peu de patience pour nous laisser le temps de trouver des solutions avec des professionnel·les. **Lui demander s'il peut s'engager à nous laisser du temps.**
- ✓ Le CPMS peut être une ressource. Il est aussi possible de contacter un·e professionnel·le spécialisé·e dans le domaine de la prévention du suicide pour obtenir de l'aide. Voici les liens vers deux équipes :

- sos-suicide.be

- le [Centre de Prévention du Suicide](https://www.cps.be), qui met à disposition une ligne téléphonique gratuite, le 0800/32 123, disponible 24h/24. Attention : il ne s'agit pas de donner ce numéro à l'élève et de lui dire d'appeler, mais se le partager entre adultes. Un adulte de confiance doit ouvrir le chemin de l'aide afin que l'enfant puisse suivre ses pas !

* 4) Grande vulnérabilité psychique d'un·e proche de l'élève

On pourrait penser que la vie privée des élèves ne concerne pas les écoles. Cependant, comment être disponible pour bien apprendre en tant qu'enfant alors qu'on est préoccupé·e par ce qui se passe pour le parent ou un membre de la fratrie ? Comment l'élève peut-il/elle fonctionner sereinement alors qu'il/elle est confronté·e à la dépression, à l'addiction d'un·e proche, ou plus globalement à la souffrance de cet·te adulte dont on voudrait qu'il/elle soit "le capitaine du navire familial" ? Notre investissement en tant que professionnel·le suppose donc de porter un intérêt et considérer ce que les élèves vivent en dehors du milieu scolaire.

Parfois, tout l'amour ne suffit pas et ce d'autant quand, en tant que parent, on traverse des périodes de grands bouleversements personnels. **C'est par moment vraiment difficile d'être parent.**

Ce n'est pas parce qu'une situation problématique fait partie du quotidien (et donc qu'elle est "normale" pour l'enfant), **qu'elle n'est pas coûteuse et/ou fragilisante** pour son développement cognitif, affectif et relationnel. Les préoccupations et le stress inhérent à certaines situations peuvent aussi produire des symptômes physiques ou comportementaux. Ces aspects seront présentés dans d'autres fiches. N'hésitez pas à les parcourir et les partager avec les collègues. 😊

Des élèves submergé·es par un·e proche porteur·euse d'une souffrance psychique importante (parent toxicodépendant ou alcoolique, ou en grande vulnérabilité psychique) peuvent contacter l'[ASBL Etincelle](#) qui propose plusieurs types d'aide pour les 0-25 ans. Les équipes éducatives, soucieuses de ce qu'elles ont observé chez l'élève et/ou ses familiers recevront aussi des repères et conseils de cette équipe spécialisée.



Avec le soutien de

CRÉSAM

assuralia

Union professionnelle des entreprises d'assurances